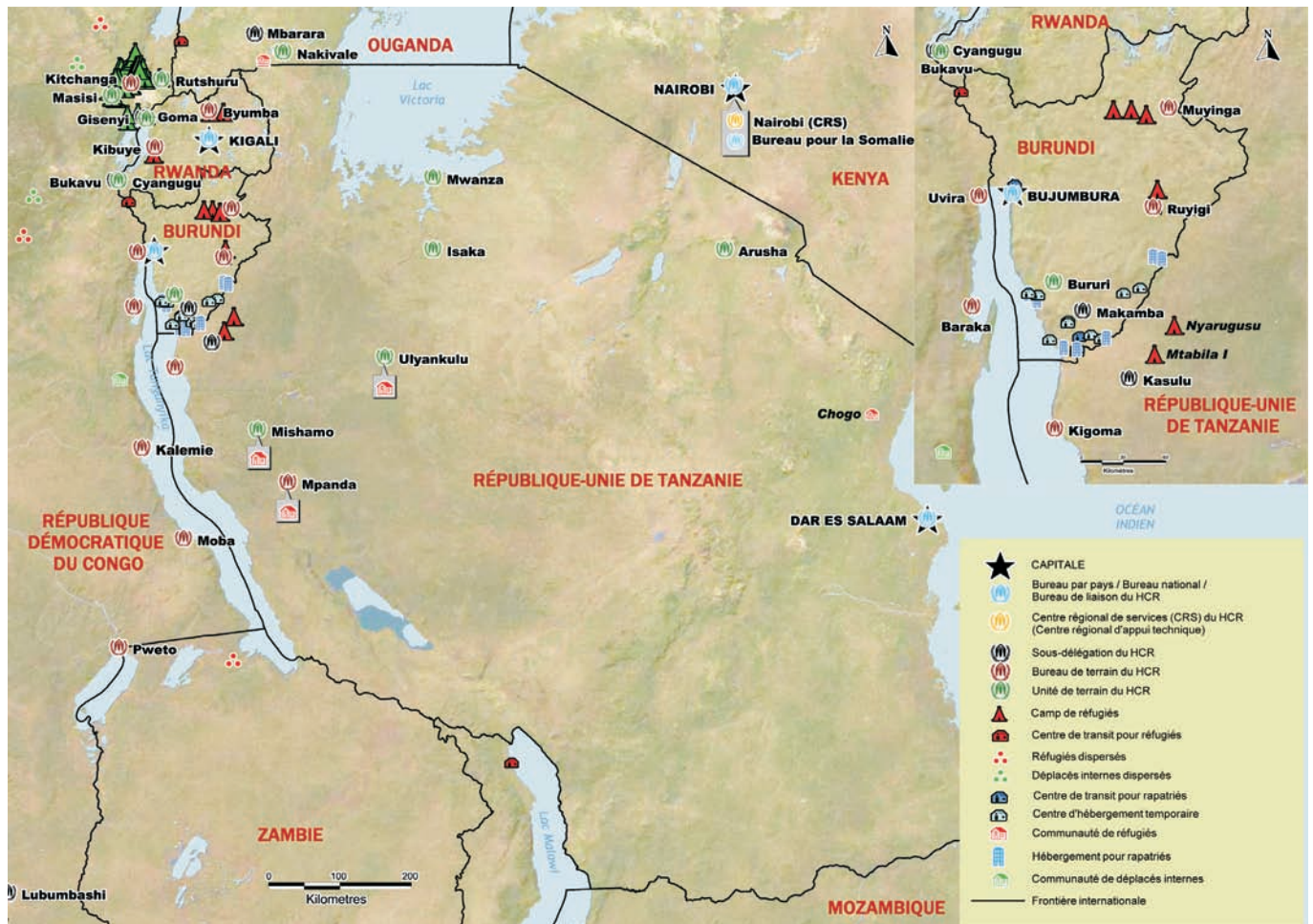


RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE



Environnement opérationnel

Contexte

Terre d'asile depuis plus de 40 ans, la République-Unie de Tanzanie a accueilli tout au long de cette période l'une des plus

importantes populations réfugiées du continent africain. Le Gouvernement de la Tanzanie a également pris une part active à la recherche de solutions pour les personnes réfugiées sur son territoire ; il a notamment joué un rôle clé dans les efforts internationaux visant à ramener la paix et la stabilité au Burundi et en République démocratique du Congo (RDC). En avril 2010,

Chiffres prévisionnels pour la République-Unie de Tanzanie

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Burundi	56 800	56 800	11 700	11 700
	Rép. dém. du Congo	56 100	56 100	42 400	42 400
	Somalie	200	200	0	0
	Pays divers	80	80	10	10
Personnes dans une situation assimilable à celle des réfugiés	Pays divers	3 800	3 800	3 500	3 500
Demandeurs d'asile	Burundi	10	10	10	10
	Rép. dém. du Congo	500	500	300	300
	Pays divers	100	100	150	150
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Burundi	166 800	166 800	188 200	188 200
Total		284 390	284 390	246 270	246 270

Objectifs et cibles prioritaires

Environnement de protection favorable

- La pratique du refoulement est réduite ou stoppée et l'accès au territoire amélioré.
 - ↳ Des mesures sont prises pour tous les cas de refoulement connus et 95 pour cent des demandeurs d'asile ont accès au territoire.
- Des solutions aptes à se substituer à la détention sont encouragées.
 - ↳ Des centres d'accueil sont construits pour les personnes relevant de la compétence du HCR et arrivant au sein de mouvements migratoires mixtes.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Le risque de violence sexiste est réduit et la qualité des interventions améliorée.
 - ↳ Toutes les victimes de violences sexuelles et sexistes bénéficient d'un soutien.

Besoins et services essentiels

- L'approvisionnement en eau potable est maintenu ou amélioré.
 - ↳ Tous les réfugiés hébergés dans deux camps du nord-ouest de la Tanzanie reçoivent 31 litres d'eau potable par personne et par jour.
- La population relevant de la compétence du HCR a accès à l'éducation.
 - ↳ Des salles de classe sont construites pour 40 000 écoliers du cycle primaire, issus des communautés qui accueillent les réfugiés récemment naturalisés.
- L'état de santé de la population relevant de la compétence du HCR s'améliore ou reste stable.
 - ↳ Trois centres de santé sont modernisés et 15 dispensaires ouverts à l'intention des communautés d'accueil et des Tanzaniens

récemment naturalisés, dans les régions où ceux-ci ont déménagé.

Solutions durables

- Le potentiel en matière de rapatriement librement consenti est réalisé.
 - ↳ Environ 15 000 réfugiés congolais et 20 000 réfugiés burundais sont rapatriés de manière sûre et digne.
- Le potentiel en matière de réinstallation est réalisé.
 - ↳ Quelque 1 050 réfugiés accueillis dans des camps, congolais pour la plupart, sont réinstallés.
- Le potentiel en matière d'intégration sur place est réalisé.
 - ↳ Quelque 70 000 anciens réfugiés, récemment naturalisés, reçoivent une assistance destinée à faciliter leur déménagement et leur intégration dans leurs districts de destination.

Le Gouvernement a pris la décision sans précédent de naturaliser plus de 162 200 réfugiés burundais, qui vivaient depuis 1972 dans les « anciennes zones d'installation » situées au nord-ouest du pays.

Dans une région troublée, la Tanzanie a connu la paix et la stabilité, alors que la plupart des pays voisins souffraient de conflits civils. Les élections organisées en Tanzanie et au Burundi en 2010, qui ont suscité une attention croissante pour la problématique des réfugiés, pourraient avoir un impact sur le travail du HCR. Le Gouvernement souhaite qu'un terme soit mis à la situation des réfugiés dans le pays par le rapatriement librement consenti et d'autres solutions. La Tanzanie continue d'appliquer une politique de confinement, qui contraint tous les réfugiés à vivre dans des « zones désignées ». Ceux-ci n'ont donc guère la possibilité de compléter leurs revenus et leur régime alimentaire et demeurent tributaires de l'aide humanitaire.

• Besoins

Le HCR a continué à promouvoir et à faciliter le rapatriement des réfugiés burundais et congolais vivant au nord-ouest de la Tanzanie. Cependant, le rythme des rapatriements reste faible en raison de problèmes fonciers et de craintes au sujet des violences qui pourraient accompagner les élections

au Burundi, et de l'insécurité qui sévit dans les régions situées à l'est de la RDC. En conséquence, la réinstallation demeurera une solution importante pour remédier durablement à la situation de ce groupe. En attendant, le HCR cherche à maintenir des normes élevées dans les secteurs des vivres, de la nutrition, de l'eau et des soins de santé, tout en prenant des mesures pour prévenir et traiter la violence sexuelle et sexiste.

Les pouvoirs publics auront toujours besoin du concours du HCR pour mener à terme l'intégration sur place des réfugiés burundais récemment naturalisés et pour faciliter leur déménagement dans les régions où ils s'installeront. En dépit de



Après avoir vécu pendant 38 ans dans des zones d'installation, des réfugiés burundais acquièrent la nationalité de leur pays d'accueil, la Tanzanie.

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	9
□ Effectifs totaux	194
Internationaux	25
Nationaux	129
JEA	6
VNU	32
Autres	2

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Ministère de l'Intérieur (Réfugiés et Immigration)
Cabinet du Premier ministre – Administration régionale et locale

ONG :

CARE
Centre for the Study of Forced Migration
Comité international de secours
National Organization for Legal Assistance
Relief to Development Society
Société de la Croix-Rouge de Tanzanie
Tanganyika Christian Refugee Services
Tanzanian Water and Environmental Sanitation
Vision mondiale Tanzanie

Autres :

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

Partenaires opérationnels

ONG :

CICM
Croix-Rouge espagnole
Right to Play

Autres :

FNUAP
OIM
PAM
PNUD
UNICEF

leur naturalisation, les membres de ce groupe relèvent toujours de la compétence du Haut Commissariat car ils ne seront en mesure d'exercer tous leurs droits de citoyens que lorsque leur intégration sur place sera achevée.

Un autre groupe de réfugiés burundais, issu de la population arrivée en 1972 et installé dans des villages de la région de Kigoma, se verra proposer certaines solutions durables, dont la naturalisation. L'enregistrement de ce groupe, composé d'environ 22 000 personnes, est en cours et les préférences de chacun – pour le rapatriement au Burundi ou pour la naturalisation – sont notées au cours de l'opération.

D'autres réfugiés burundais, essentiellement des Hutus arrivés au milieu des années 1990, et des réfugiés congolais, pour la plupart des Wabembe originaires du Sud-Kivu, vivent dans les deux derniers camps (Mtabila et Nyarugusu) du nord-ouest de la Tanzanie. Le rapatriement librement consenti et la réinstallation sont les seules solutions durables disponibles pour ces réfugiés.

Un grand nombre de migrants en situation irrégulière continuent d'entrer illégalement sur le territoire tanzanien. Si la plupart des migrants ont des motivations d'ordre économique, certains quittent également leur pays d'origine pour des raisons politiques et parce qu'ils recherchent la sûreté et la sécurité. Au début de l'année 2008, quelque 550 prisonniers avaient été reconnus coupables d'entrée illégale sur le territoire tanzanien et quelque 1 300 immigrants en situation irrégulière, principalement originaires de la Corne de l'Afrique, étaient placés en détention, préalablement à leur renvoi dans leur pays d'origine. La plupart des personnes qui participent à des mouvements mixtes sont interceptées et placées en détention par les autorités lorsqu'elles traversent le pays pour rallier l'Afrique australe.

Stratégie et activités en 2011

En Tanzanie, le HCR a trois objectifs principaux :

- *Intégration sur place des réfugiés burundais et des Tanzaniens récemment naturalisés*

Au terme de la procédure de naturalisation, le HCR s'attellera à la mise en œuvre des volets « déménagement » et « intégration » de sa stratégie de solutions. Les « anciennes zones d'installation » seront fermées et les résidents restants

bénéficieront d'une assistance pour déménager dans les régions désignées par les autorités. L'Organisation offrira une aide individuelle aux personnes qui déménagent, ainsi qu'un appui axé sur la collectivité dans des secteurs clés – tels que la santé, l'éducation et l'eau – dans les communautés d'accueil.

En étroite collaboration avec les pouvoirs publics, des institutions onusiennes et d'autres acteurs du développement, le HCR jouera un rôle de catalyseur dans la mobilisation de ressources destinées à garantir la prise en charge de besoins à plus long terme. L'Organisation s'efforce également de mettre en œuvre des solutions durables, dont la naturalisation et l'intégration sur place, pour un autre groupe composé de quelque 22 000 Burundais ayant fui leur pays en 1972 et résidant dans des villages de la région de Kigoma.

- *Protection et solutions pour les réfugiés et les demandeurs d'asile accueillis dans des camps*

L'objectif général est de parvenir à des solutions durables, en particulier sous forme de rapatriement librement consenti, et dans une moindre mesure sous forme de réinstallation. Dans le même temps, le HCR veillera au maintien des normes en matière de protection et d'assistance essentielle, en accordant une attention particulière aux réfugiés vulnérables, et exécutera des programmes destinés à prévenir et à traiter la violence sexuelle et sexiste. Il redoublera d'efforts pour promouvoir le rapatriement des réfugiés burundais vivant à Mtabila à l'issue des élections qui doivent se tenir prochainement au Burundi.

Si l'on juge que les élections se sont déroulées en toute légalité, il est possible que la clause dite de cessation soit invoquée en 2011. Selon les prévisions, quelques milliers de personnes demeurées dans le pays pour des raisons de protection devraient se soumettre à une procédure individuelle de détermination de leur statut d'ici à la fin de l'année. Le HCR devra donc conserver les moyens nécessaires pour déterminer au cas par cas si les membres de la population restante ont encore besoin de protection internationale et s'il convient de leur reconnaître le statut de réfugié.

Si les conditions de sécurité s'améliorent à l'est de la RDC, le HCR ne se limitera plus à faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés congolais mais s'emploiera à le promouvoir. Il faudra pour cela accroître le colis d'assistance. Le recensement des réfugiés congolais qui ont besoin d'être réinstallés se poursuivra en 2011.

- *Développement des régimes d'asile*
Le HCR aide le Gouvernement à édifier un régime d'asile équitable et efficace conforme aux normes internationales – autrement dit un régime ouvert aux personnes qui relèvent de la compétence du Haut Commissariat au sein des mouvements migratoires mixtes et qui risquent aujourd'hui d'être refoulées. La création de conditions d'accueil élémentaires et la recherche de solutions durables sont des éléments centraux de cette stratégie.

● *Contraintes*

Le Gouvernement a l'intention déclarée de tourner la page en ce qui concerne la présence de réfugiés en Tanzanie. L'application de cette décision pourrait entraver la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, ainsi que l'assistance en leur faveur, y compris l'accès au territoire tanzanien.

L'intégration sur place des plus de 162 000 réfugiés burundais récemment naturalisés pourrait également poser des problèmes considérables au HCR, au Gouvernement et aux autres organisations humanitaires. Un conséquent appui financier sera nécessaire pour réinstaller, en coopération avec les autorités, ces individus dans une soixantaine de districts situés dans 18 régions à travers la Tanzanie, ainsi que pour accroître la capacité d'absorption des communautés d'accueil, où les services essentiels sont bien souvent insuffisants.

Si le Gouvernement persiste dans sa décision de fermer le camp de Mtabila et d'appliquer la clause de cessation aux quelque 38 000 réfugiés burundais demeurés dans le camp, ceci pourrait poser un problème majeur concernant l'octroi d'une protection et d'une assistance à ces réfugiés en Tanzanie.

Enfin, les conditions de sécurité précaires observées à l'est de la RDC continueront d'entraver le rapatriement librement consenti des réfugiés congolais dans les villages du Nord et du Sud-Kivu, ainsi qu'en RDC orientale.

| Organisation et mise en œuvre |

● *Coordination*

Le principal partenaire du HCR est toujours le ministère de l'Intérieur (Service des réfugiés et de l'immigration). En ce qui concerne l'intégration sur place, le Haut Commissariat travaille désormais aussi avec le Cabinet du Premier ministre et plus précisément avec la section de l'Administration régionale et locale. Dans le cadre de l'initiative onusienne « Unis dans l'action », le HCR participe au Programme commun sur la transition de l'aide humanitaire au développement durable, dans lequel il coordonne la remise en état et la reconstruction des anciens camps de réfugiés. Les communautés locales peuvent utiliser les camps remis à neuf pour des projets dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la formation professionnelle, tout en profitant des réseaux d'alimentation en eau.

Le Haut Commissariat a participé activement à la préparation du Plan des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAP) portant sur la période juillet 2011-juin 2015. Le Plan est aligné sur les Stratégies nationales pour la croissance et la réduction de la pauvreté en Tanzanie continentale et à Zanzibar. Dans le processus de l'UNDAP, le HCR partage avec le PAM la présidence du sous-groupe de travail sur les situations d'urgence et les réfugiés. L'intégration sur place des anciens réfugiés a été incluse dans ce plan, ce qui devrait inciter les acteurs du développement à s'engager davantage dans ce processus.

| Informations financières |

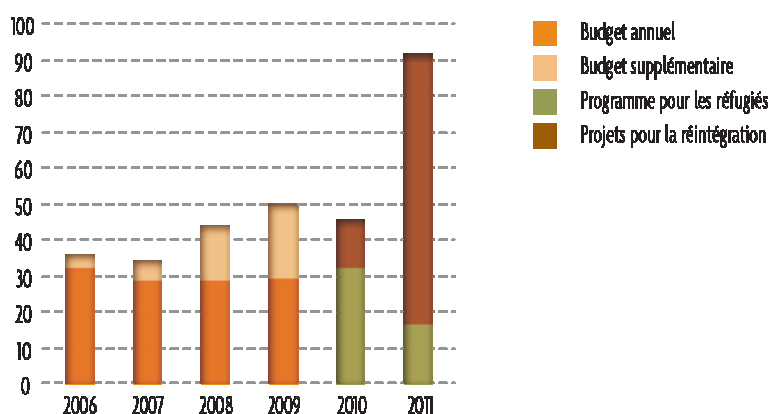
Le budget pour les réfugiés accueillis dans les camps du nord-ouest de la Tanzanie a diminué à mesure que la situation de ces réfugiés évoluait. En revanche, le budget affecté au programme d'intégration sur place a augmenté en raison des besoins suscités par l'appui à l'intégration de plus de 162 000 nouveaux ressortissants tanzaniens. Pour 2011, le budget s'élève à 91,7 millions de dollars E.-U. ; cette hausse est essentiellement destinée à financer des projets d'intégration sur place incluant les communautés locales, en particulier dans les secteurs de l'éducation, de l'eau et de la santé.

Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Un centre d'accueil pour demandeurs d'asile ne sera pas construit.
- Quelque 15 000 réfugiés congolais et burundais accueillis dans les camps ne bénéficieront d'aucune aide pour regagner leur pays.
- Un centre de santé et cinq dispensaires ne seront pas modernisés à l'intention des Tanzaniens récemment naturalisés.
- 20 000 écoliers du primaire, transférés des « anciennes zones d'installation », n'auront pas de salles de classe dans leurs nouvelles régions de résidence.
- Jusqu'à 40 000 Tanzaniens récemment naturalisés ne bénéficieront pas de mesures d'aide au déménagement.

Budget du HCR en République-Unie de Tanzanie 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2011 pour la République-Unie de Tanzanie (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Instruments régionaux et internationaux	49 311	0	49 311
Cadre juridique national	29 311	0	29 311
Cadre administratif national	314 623	879 823	1 194 446
Politiques de migrations nationales et régionales	144 311	0	144 311
Coopération avec les partenaires	521 789	0	521 789
Accès au territoire	44 311	0	44 311
Non-refoulement	311 344	0	311 344
Protection de l'environnement	264 456	1 061 802	1 326 258
Gestion des urgences	104 456	0	104 456
Sous-total	1 783 914	1 941 625	3 725 539
Procédures de protection équitables			
Enregistrement et établissement de profils	414 231	587 120	1 001 351
Accès aux procédures d'asile	74 287	0	74 287
Détermination de statut juste et efficace	388 587	0	388 587
Regroupement familial	25 208	0	25 208
Sous-total	902 312	587 120	1 489 432
Protection contre la violence et l'exploitation			
Impact sur les communautés hôtes	0	8 755 151	8 755 151
Application de la loi	534 979	785 464	1 320 443
Système de gestion de la sécurité communautaire	121 217	0	121 217
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	412 582	0	412 582
Protection des enfants	317 207	0	317 207
Détention non arbitraire	235 991	0	235 991
Accès aux solutions juridiques	238 969	0	238 969
Sous-total	1 860 946	9 540 615	11 401 560
Besoins élémentaires et services essentiels			
Nutrition	90 183	0	90 183
Eau	384 985	1 981 555	2 366 540
Abris et autres infrastructures	768 249	0	768 249
Articles ménagers et d'hygiène de base	1 087 034	0	1 087 034
Soins de santé primaire	602 248	3 481 555	4 083 803
VIH et sida	152 283	0	152 283

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	TOTAL
Éducation	545 707	13 781 555	14 327 262
Services d'assainissement	369 843	0	369 843
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	354 003	0	354 003
Sous-total	4 354 534	19 244 665	23 599 200
Autogestion et participation communautaires			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	265 126	0	265 126
Autogestion de la communauté et représentation équitable	211 140	605 670	816 809
Autosuffisance et moyens d'existence	0	5 352 261	5 352 261
Sous-total	476 266	5 957 930	6 434 196
Solutions durables			
Stratégie de solutions durables	133 210	0	133 210
Retour volontaire	1 721 500	669 508	2 391 008
Réinstallation	1 213 365	0	1 213 365
Appui à l'intégration sur place	0	27 169 032	27 169 032
Sous-total	3 068 075	27 838 541	30 906 616
Relations extérieures			
Relations avec les donateurs	301 889	175 507	477 397
Mobilisation des ressources	31 943	290 507	322 451
Information publique	301 641	214 775	516 416
Sous-total	635 474	680 790	1 316 264
Logistique et appui aux opérations			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	2 222 402	3 406 505	5 628 907
Gestion de programme, coordination et appui	1 260 372	5 986 708	7 247 081
Sous-total	3 482 774	9 393 213	12 875 987
Total	16 564 295	75 184 500	91 748 795
Budget 2010 révisé	32 140 322	13 168 673	45 308 995